



Photo PABLO DURANT

JUSQU'À LA DERNIÈRE MINUTE, Yolanda Williams a espéré qu'une intervention ministérielle lui permettrait de demeurer au Canada.

« *Mon beau-père veut me tuer* » – Yolanda Williams

« Il a tué ma mère et je crains que mon beau-père me tue moi aussi dès qu'il apprendra que je suis revenue », a lancé Yolanda Williams en jetant des regards d'effroi autour d'elle.

HELENE BOYER

Yolanda Williams prétend que son beau-père la recherche depuis qu'il est sorti de prison. Incarcéré en 1985 pour le meurtre de la mère de Yolanda Williams, l'homme a pu sortir de prison après avoir purgé une peine de 5 ans.

En 1995, Yolanda décide de fuir l'île Saint-Vincent où elle se dit constamment menacée de mort par son beau-père. La jeune femme soutient que ce dernier a abusé sexuellement d'elle à plusieurs reprises. « En venant au Canada, j'avais l'intention d'y rester parce que j'avais la paix, a affirmé M^{me} Williams. Mon beau-père ne m'a pas contactée depuis que je suis ici. »

La jeune femme de 21 ans n'a jamais travaillé au Québec. Elle a reçu de l'aide sociale pendant les trois dernières années de son séjour. Elle dit avoir agi ainsi pour « pouvoir s'occuper de Damian », son jeune

fils de 6 ans.

Hier, Yolanda Williams quittait son logement en laissant derrière elle beaucoup de biens personnels. Ni elle, ni son avocat ont cru que la mesure de renvoi émise par Immigration Canada serait maintenue.

« Nous avons obtenu la preuve de la police de Saint-Vincent que son beau-père avait été incarcéré pour homicide, a dit Eric Sutton, l'avocat de M^{me} Williams. Mais au bureau de la ministre Lucienne Robillard, on m'a répondu que ce n'était pas un cas humanitaire. Je me demande ce que ça prend. »

Hier soir, Yolanda Williams a donc quitté le Canada, encadrée par deux agents de l'immigration. Et comme elle doit se conformer à une mesure de renvoi, Yolanda Williams ne pourra plus remettre les pieds au pays. ●